

Charte d'utilisation des services Internet de la Communauté de Communes de Parthenay

La Communauté de Communes de Parthenay (ci-après la Communauté) offre aux habitants de la Communauté la possibilité de bénéficier gratuitement de différents services internet (ci-après les « Services »), et notamment, propose un service d'accès à internet, un service de messagerie, des forums, un annuaire, l'hébergement de sites personnels, une hot line, et divers services personnalisés (rubrique : « Mon accès »).

La présente Charte a pour objet de décrire les droits et obligations des titulaires d'un compte sur le serveur internet de la Communauté. L'utilisation des Services offerts par la Communauté de Communes de Parthenay est subordonnée au respect de la présente charte d'utilisation.

1. Ouverture d'un compte sur le serveur de la Communauté

L'accès aux Services est réservé exclusivement aux personnes physiques ou morales qui résident dans la Gâtine.

La demande d'ouverture d'un compte sur le serveur de la Communauté peut se faire en ligne, sur le site de la Communauté (www.cc-parthenay.fr), par téléphone au 05.49.94.90.23, ou directement auprès du service informatique de la Communauté de Parthenay.

La personne qui souhaite ouvrir un compte sur le serveur de la Communauté doit accepter la présente charte d'utilisation et remplir le formulaire d'inscription avec toutes les informations demandées. L'utilisation de pseudonymes n'est pas autorisée et entraîne le rejet de la demande d'inscription.

La Communauté se réserve la possibilité de vérifier que la personne sollicitant une ouverture de compte est bien résidente de la Gâtine et/ou de demander tout justificatif.

Après acceptation de l'inscription par la Communauté, il est attribué un identifiant et un mot de passe qui permettent au titulaire du compte (ci-après « l'Abonné ») de s'assurer que son abonnement ne sera pas utilisé par un tiers et d'avoir accès aux différents Services proposés, et notamment : accès à internet, messagerie, création de pages personnelles, rubrique « mon accès », hot-line, participation aux forums.

2. Utilisation du mot de passe

Le mot de passe qui permet à l'Abonné d'accéder aux Services est strictement personnel et confidentiel. En conséquence, l'Abonné s'engage à conserver secret son mot de passe et à ne pas le divulguer sous quelque forme que ce soit. L'Abonné est seul responsable des accès aux Services faits sous son mot de passe.

Les personnes habilitées à effectuer la maintenance des comptes utilisateurs sur le serveur de la Communauté de Parthenay sont les personnes ayant la fonction « Administrateur de comptes » dans l'organigramme du service informatique dans l'intownnet.

En cas de perte ou de divulgation à un tiers du mot de passe, l'Abonné est tenu d'en informer dans les plus brefs délais un Administrateur de compte qui procédera à son annulation et fournira à l'Abonné un nouveau mot de passe.

3. Responsabilité des Abonnés

L'Abonné est seul responsable de son compte, de son contenu et de son usage.

La Communauté de Parthenay ne peut exercer aucun contrôle et ne peut par conséquent être tenu pour responsable des données fournies par des tiers et qui peuvent être consultées par l'Abonné sur internet.

L'Abonné est informé que les données circulant sur internet peuvent ne pas être protégées notamment contre les détournements éventuels.

L'Abonné doit par conséquent être vigilant sur les données qu'il décide de transmettre surtout si elles sont confidentielles.

L'Abonné doit prendre des mesures appropriées pour protéger ses données contre d'éventuels virus circulant sur internet.

4. Respect des droits des tiers et de la législation

Les lois relatives au respect du droit des tiers (droit d'auteur, droit des marques, respect de la vie privée) et la législation pénale s'appliquant sur internet comme partout, l'Abonné ne doit notamment pas diffuser de messages ou d'informations à caractère injurieux, diffamatoire, xénophobe, révisionniste, pédophile, incitant à la haine ou la discrimination raciale, au suicide, incitant à commettre des crimes ou délits.

L'Abonné doit également respecter les droits des tiers et notamment : le droit à l'image, le droit à la vie privée, le secret des correspondances privées, les droits d'auteur, le droit des marques.

Il est rappelé que la diffusion de messages ou d'informations contraires aux dispositions législatives en vigueur est susceptible d'engager la responsabilité pénale et/ou civile de l'Abonné.

5. Accès à Internet

Le service d'accès à Internet de la Communauté est accessible en continu tous les jours, sous réserve des périodes de maintenance nécessaires au bon fonctionnement du serveur, des éventuelles pannes, de l'engorgement du réseau internet à certaines périodes et sur certains sous-réseaux, et des défaillances des réseaux de télécommunication.

L'accès à internet se fait par le réseau téléphonique, et selon les indications fournies par le service informatique de la Communauté de Parthenay.

6. Forums

Les forums ont pour finalité l'échange d'informations d'intérêt général. Tout message envoyé sur le serveur peut être lu par n'importe quel internaute : la consultation des messages est libre. Seuls les Abonnés peuvent écrire sur ces forums.

Il n'y a pas de contrôle préalable des messages envoyés sur les forums.

La Communauté se réserve toutefois la possibilité de supprimer les messages à caractère raciste, diffamatoires, injurieux ou qui enfreindraient toute autre disposition législative en vigueur.

Cependant, les messages publiés dans les forums restent sous l'entière responsabilité de l'Abonné qui les a publiés.

Les messages mis en ligne sur les forums sont conservés pendant 90 Jours. Ils sont ensuite archivés et consultables au service Archives de la Communauté de Parthenay.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, l'Abonné peut demander la suppression des messages qu'il a publiés sur les forums. Toute demande de suppression de message doit être faite auprès des Administrateurs du serveur, en envoyant un courrier au service informatique de la Communauté de Parthenay ou en envoyant un message à webmaster@cc-parthenay.fr.

7. L'annuaire

L'annuaire est un outil destiné à faire connaître les habitants de la Communauté de Communes de Parthenay.

L'attention de l'Abonné est attirée sur le fait que les informations figurant sur cet annuaire sont consultables librement par tous les internautes.

Tous les Abonnés sont automatiquement inscrits dans l'annuaire, dans lequel est mentionné par défaut le nom de l'Abonné, son prénom et son adresse e-mail. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, l'Abonné peut demander à ne pas apparaître dans l'annuaire. Toute demande de suppression de l'annuaire doit être faite auprès des Administrateurs du serveur, en envoyant un courrier au service informatique de la Communauté de Communes de Parthenay ou en envoyant un message à webmaster@cc-parthenay.fr.

L'Abonné a également la possibilité d'enrichir les informations mentionnées dans l'annuaire, via la rubrique : « Mon accès/carte de visite ».

L'Abonné peut à tout moment procéder à la rectification ou à la suppression des informations complémentaires le concernant mises en ligne sur cet annuaire.

8. Messagerie

Chaque Abonné se voit attribuer un compte de messagerie. La messagerie est à usage exclusif de l'Abonné, de ses préposés et/ou de sa famille. Pour accéder à sa messagerie, l'Abonné doit s'identifier en communiquant son identifiant et son mot de passe.

L'Abonné peut modifier son mot de passe. Dans cette hypothèse, les Administrateurs du serveur n'ont pas connaissance du mot de passe de l'Abonné. En cas de perte du mot de passe, l'Abonné devra avertir un Administrateur du serveur, qui lui en attribuera un nouveau.

Il est rappelé à l'Abonné qu'il peut configurer son système de telle sorte que les messages qu'il a rapatriés sur son ordinateur ne soient pas conservés sur le serveur de messagerie de la Communauté.

L'Abonné dispose d'un espace de stockage pour le courrier électronique de 25 méga-octets. Lorsque la capacité de stockage est atteinte, les messages sont automatiquement refusés.

Conformément à la législation applicable, les Administrateurs du serveur sont tenus au respect du secret des correspondances privées, sous peine de sanctions pénales (articles 226-15 et 432-9 du Code pénal).

9. Pages personnelles – sites d'organismes extérieurs

Les pages personnelles sont un espace de stockage sur le serveur attribué par la Communauté de Parthenay aux Abonnés résidants dans la Communauté qui en font la demande expresse auprès du responsable du service informatique.

L'Abonné peut disposer d'un espace de stockage de 50 méga-octets qui est sous sa seule responsabilité. La Communauté de Communes de Parthenay n'exerce aucun contrôle a priori de ces pages et n'assume aucune responsabilité quant à leur contenu. L'Abonné est néanmoins tenu de respecter la législation en vigueur, conformément à l'article 4 ci-dessus. La Communauté se réserve la possibilité à tout moment de supprimer sans préavis l'accès aux pages personnelles en cas de violation caractérisée d'une disposition législative en vigueur.

En application de l'article 1er de la loi n° 2000-7 19 du 1^{er} août 2000 relative à la liberté de communication audiovisuelle, chaque Abonné qui crée une page personnelle doit s'identifier sur son site par le biais de ses coordonnées complètes, en fournissant le cas échéant le nom du directeur ou du responsable de la rédaction. Pour préserver leur anonymat, les personnes physiques peuvent ne mentionner que le nom de leur hébergeur, soit la Communauté de Communes de Parthenay. Il est rappelé que conformément à la loi du 1^{er} août 2000, la Communauté peut être amenée à communiquer les coordonnées complètes de l'Abonné sur réquisition des autorités judiciaires.

10. Statistiques

Les statistiques réalisées à partir de la table des Logs du site ont pour objet de connaître les consultations qui sont faites du site afin de faire évoluer ce dernier en fonction des besoins des habitants de la Communauté. Ces statistiques ne sont pas nominatives.

11. Informations à caractère nominatif

Les informations nominatives qui concernent les Abonnés sont destinées à la gestion du Service par les Administrateurs du Serveur et ne sont en aucun cas communiquées à des tiers ou à d'autres services de la Communauté.

Conformément à la loi n°78- 17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés, l'Abonné dispose d'un droit d'accès, de rectification, et de modification des données personnelles qui le concerne. Pour exercer ce droit, l'Abonné doit s'adresser au service informatique de la Mairie de Parthenay, 3 Rue de la Place 79200 Parthenay, par courrier, ou adresser un message à webmaster@cc-parthenay.fr .

La Communauté de Parthenay peut être amenée à communiquer aux autorités judiciaires, dans le respect de la législation, les informations relatives à un Abonné.

12. Durée - Résiliation

Il n'existe aucune limite de durée dans l'utilisation du compte de l'Abonné. L'Abonné peut à tout moment demander la fermeture de son compte.

En cas de déménagement de l'Abonné hors de la Communauté, son compte sera fermé. L'Abonné dans cette situation peut toutefois bénéficier, s'il en fait la demande, d'un préavis de deux mois.

13. Limitation de responsabilité de la Communauté de Communes

L'Abonné est seul responsable de tout préjudice, de quelque nature que ce soit, du fait de son utilisation des Services.

La Communauté ne pourra être tenue pour responsable en cas de poursuites judiciaires à l'encontre de l'Abonné du fait de l'usage des Services. L'Abonné garantit la Communauté de tout recours de tout tiers lié à l'utilisation des Services.

La Communauté n'est pas responsable des dysfonctionnements techniques indépendants de sa volonté.